



DISCOURS D'INTRODUCTION

Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, Fédération Wallonie-Bruxelles

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse d'être parmi vous à l'occasion de ces États généraux du Planning familial et de l'Éducation sexuelle.

Le début des années 1960 et l'émergence des premiers plannings familiaux témoignent d'une réelle mutation sociétale. Par la diffusion de moyens de contraception ou encore de l'accès progressif à l'avortement, les relations et les rôles des femmes et des hommes au sein des couples et des familles ont profondément modifiés.

Au cours des années, les missions des plannings ont ensuite évolué et la pertinence de leur présence et de leurs interventions sur le terrain est plus que jamais essentielle. Ils permettent l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes, des couples et des familles dans le cadre de la vie affective et sexuelle, et ce, à prix réduit.

Plus particulièrement, je voudrais souligner le rôle crucial des plannings en matière d'éducation à l'égalité homme-femme ou encore au respect de chaque individu dans les relations et au sein des couples. En effet, ces thématiques apparaissent centrales au regard des chiffres de prévalence relatifs aux violences. Je n'en citerai que quelques-uns :

- Selon l'Agence des Droits fondamentaux de l'Union européenne, une femme sur quatre a subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de son conjoint ou ex-conjoint ;
- En Belgique, près de 25.000 femmes et filles sont victimes de mutilation génitale ou sont à risque de l'être. Parmi celles-ci, plus de 9.000 seraient mineures ;
- Chaque jour, dix-huit viols seraient commis en Wallonie dont la moitié concernerait des mineures ;
- Nonante-huit pour cent des femmes ont vécu une forme de harcèlement sexiste dans l'espace public ;
- Plusieurs centaines de femmes sont contraintes chaque année d'aller subir un avortement à l'étranger ;
- Seuls 16% des mineurs d'âge échapperaient aux images pornographiques circulant sur la toile.

Les droits sexuels et reproductifs constituent un enjeu majeur en termes d'égalité hommes-femmes et ont un impact direct tant sur le plan de la santé que sur le plan affectif ou social.

En tant que ministre de la Jeunesse et des Droits des femmes, l'éducation sexuelle a été au cœur de mes priorités au cours de la législature écoulée.

Elle m'apparaît être une étape essentielle du processus de construction identitaire des adolescents. Des valeurs telles que l'égalité homme-femme ou la liberté de déterminer son orientation sexuelle sont fondamentales dans notre société. Il est dès lors naturel que les jeunes soient informés de manière exhaustive, mais surtout objective des choix qui s'offrent à eux pour vivre des relations pleinement épanouissantes et d'éviter, dans les cas les plus extrêmes, des grossesses adolescentes non désirées, des activités sexuelles non protégées et exposées aux IST ou encore, de réduire les pratiques sexuelles peu respectueuses, que l'on retrouve parfois sur internet à l'image du *revenge porn*.

Avec ma casquette de ministre de la Jeunesse, j'ai développé davantage l'EVRAS au sein du secteur de la jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, mais aussi des écoles en garantissant un meilleur contrôle et accompagnement des intervenants. Ainsi, la circulaire que j'ai lancée en 2017 permet la labellisation d'opérateurs EVRAS qui doivent satisfaire à une série de critères qualitatifs tant en termes de contenu, qu'au niveau des méthodes pédagogiques axées sur le processus participatif des jeunes. Une attention particulière est portée sur le respect de valeurs fondamentales telles que la recherche du choix libre et éclairé, la lutte contre l'exclusion, le rejet du dogmatisme et de toute discrimination, ainsi que l'égalité des sexes.

À travers l'instauration du label, il me semblait tout aussi essentiel de se donner les moyens d'éviter le parasitage de l'EVRAS par des groupements prosélytes véhiculant un discours aussi radicalement conservateur que dangereux. En effet, des témoignages faisaient état d'associations assurant la promotion de l'abstinence sexuelle et vilipendant l'interruption volontaire de grossesse auprès des jeunes de différentes écoles et organisations.

Aujourd'hui, près de 80 opérateurs, dont principalement des plannings familiaux ont ainsi été labellisés, pour une période de trois ans.

À côté de l'octroi du label, un appel à projets annuel est lancé chaque année, visant à réaliser des animations, des outils ou encore des formations EVRAS dans le secteur de la jeunesse par des opérateurs « labellisés ». L'enveloppe globale sera d'ailleurs augmentée pour atteindre, en 2019, 250.000€.

Une nouvelle priorité permettra également de soutenir les activités EVRAS dans les festivals et autres lieux festifs. Cette mesure devrait permettre d'agir au cœur même du phénomène en sensibilisant et en proposant aux festivaliers des informations objectives en matière de relations respectueuses et égalitaires entre hommes et femmes.

Pour ma part, j'estime que le déploiement de l'EVRAS au sein du secteur de la jeunesse est essentiel, mais n'est pas suffisant au vu des attentes importantes et des missions essentielles qui lui sont généralement confiées. Il faut généraliser l'EVRAS au sein de l'école, du primaire au secondaire avec des animations adaptées à l'âge et à la maturité des enfants et des jeunes. J'ose espérer que, conformément à la Déclaration de Politique communautaire, l'EVRAS pourra, dans un avenir proche, se généraliser de manière structurée dans l'enseignement obligatoire.

Enfin, je tiens à remercier vivement le CAL pour l'organisation de cette journée et vous souhaite de fructueux échanges. Je prendrai connaissance avec attention des recommandations qui en émergeront.